Nations Unies S/PV.4035



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4035e séance
Vendredi 20 août 1999, à 11 h 15
New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Moura
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Gabon	M. Moungara-Moussotsi
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1999/836)

99-85673 (F)

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1999/836)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone, documents S/1999/836 et S/1999/836/Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/874, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1999/777, qui contient le texte d'une lettre datée du 12 juillet 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de l'Accord de paix entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF), conclu à Lomé le 7 juillet 1999.

Le premier orateur est le représentant de la Sierra Leone, je lui donne la parole.

M. Dabor (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation sierra-léonaise aimerait vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de prendre une nouvelle fois la parole au Conseil à l'occasion de son examen de la situation en Sierra Leone.

Après des discussions longues et parfois douloureuses avec le Front révolutionnaire uni (RUF) à Lomé, le Gouvernement sierra-léonais a signé un Accord de paix global avec le RUF le 7 juillet. La signature du Président Kabbah qui figure au bas de ce document, au nom des enfants de la Sierra Leone, a été l'aboutissement de sa détermination inlassable et constante manifestée depuis son élection il y a trois ans et demi, de réaliser une paix durable dans notre pays par dialogue. Il a pris des risques calculés pour mettre fin à un conflit dont il avait hérité. Comme il l'a dit récemment, en signant l'Accord de Lomé nous avons fait un effort supplémentaire, à tel point que le Gouvernement est maintenant considéré dans certains milieux comme ayant donné trop à ceux qui ont terrorisé notre peuple pendant plus de huit ans. Aujourd'hui, nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir reconnu et salué, dans le projet de résolution dont il est saisi, les efforts courageux consentis par le Gouvernement en vue de parvenir à la paix. Nous notons également avec appréciation que le Conseil a reconnu les mesures législatives et autres prises par le Gouvernement pour mettre en oeuvre l'Accord de paix de Lomé.

Nous saluons l'accroissement des effectifs de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) et nous remercions le Conseil de l'avoir autorisé. Nous comprenons parfaitement les contraintes politiques et financières liées au déploiement des missions d'observation et de maintien de la paix. Nous aurions souhaité, toutefois, que la décision prise aujourd'hui le fût plus tôt, étant donné que l'accroissement est seulement provisoire et qu'en vertu de l'Accord de paix le désarmement et la démobilisation auraient dû commencer il y a deux jours, soit six semaines après la signature de l'Accord.

L'objectif du Gouvernement dans le conflit n'était certainement pas de remporter une victoire militaire, mais de défendre des Sierra-léonais innocents, y compris des enfants, qui n'avaient absolument aucun moyen de se défendre dans ce qui a été décrit comme l'un des conflits les plus atroces en Afrique. Depuis le début nous avons lancé des appels solennels à la communauté internationale,

et notamment aux Nations Unies, pour qu'elle aide au moins le Gouvernement à contenir ceux qui perpétraient ces atrocités. Depuis le début, nous avons toujours dit qu'il ne suffisait pas de faire des déclarations demandant qu'il soit mis fin aux soi-disant combats.

La situation s'était dégradée à tel point qu'il n'était même plus juste d'exercer une pression indue sur le Gouvernement pour qu'il abandonne sa responsabilité à l'égard de la sécurité du peuple sierra-léonais et fasse des concessions aux rebelles. Nous avons exhorté le Conseil de sécurité, en particulier les membres qui dispose des moyens politiques et matérielles nécessaires pour faire pression sur les auteurs des atrocités et sur ceux qui les appuient de l'extérieur, pour mettre un terme à huit années de terreur dans notre pays.

En dépit de la destruction de la vie et des biens et les mutilations infligées par les rebelles au peuple sierra-léonais, y compris des enfants de six mois, il était prêt à enterrer la hache de guerre au nom d'une paix permanente. C'est une pilule difficile à avaler, mais c'est le prix qu'il est prêt à payer pour la paix. Toutefois, nous demandons à la communauté internationale d'aider le peuple sierra-léonais dans sa recherche de la paix et de ne rien faire qui pourrait saper l'Accord de paix qui, il y a environ six semaines, a été délicatement négociée par les parties à Lomé.

La sécurité et la sûreté de notre peuple ont été, et restent, fondamentales. Nous sommes convaincus que l'Accord de paix que nous avons signé à Lomé restera précaire tant que nous n'aurons pas réussi à désarmer les combattants. En fait, tout retard démesuré dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration videra de sens l'ensemble de l'Accord.

Nous sommes certes heureux que dans le projet de résolution, le Conseil de sécurité demande au RUF et à tous les autres groupes armés de commencer immédiatement à se dissoudre et d'abandonner leurs armes, et de participer pleinement au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, le Gouvernement sierra-léonais exprime l'espoir que les observateurs militaires des Nations Unies supplémentaires seront déployés le plus rapidement possible afin d'instaurer la confiance à l'égard du processus de désarmement et de démobilisation qui vient de commencer, et que les consultations qui ont lieu en ce moment sur le futur mécanisme de maintien de la paix en Sierra Leone, auquel participent le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (ECOMOG) et les Nations Unies, sera accéléré, assurant ainsi que les retards dans l'ensemble du processus de désarmement, démobilisation et réintégration ne soient plus utilisés comme prétexte par qui que se soit pour renoncer à l'Accord de paix.

À notre avis, l'ONU devrait saisir l'occasion offerte par l'élan actuel généré par la signature de l'Accord de paix, en lançant le processus de désarmement le plus rapidement possible, avant qu'une frustration voire une résistance à l'égard du désarmement commence à se faire jour parmi les combattants. Le vide qui a été créé dans le processus depuis le signature de l'Accord est très dangereux.

S'agissant des consultations en cours sur les mandats modifiés de l'ECOMOG et de la MONUSIL, nous aimerions souligner que l'ECOMOG a acquis une expérience considérable dans les conflits du Libéria et de la Sierra Leone. Ce fait ne saurait être passé sous silence. Le Conseil de sécurité lui-même, dans le présent projet de résolution, remercie l'ECOMOG de l'action remarquable qu'il a menée en vue de promouvoir un règlement pacifique en Sierra Leone. Il reconnaît la nécessité de maintenir la présence cruciale de l'ECOMOG dans le pays, ce Groupe ayant mis en oeuvre un processus de désarmement semblable au Libéria, connaissant le terrain ainsi que les tactiques opérationnelles des combattants en Sierra Leone, et ayant accompli un travail tout aussi important pour retrouver les armes cachées.

J'ajouterai que depuis la signature de l'Accord de paix il y a plus d'un mois, une grande dose de confiance s'est instaurée entre l'ECOMOG et les combattants. L'ECOMOG a même accueilli de nombreux commandants de premier ordre du RUF sur le terrain dans plusieurs régions du pays.

Le Gouvernement de la Sierra Leone se félicite vivement des différentes dispositions contenues dans ce projet de résolution concernant la nécessité de mobiliser une assistance internationale en faveur de l'ECOMOG, du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, du secours humanitaire, de la reconstruction à long terme, du redressement économique et social et du développement.

Dans le cadre du processus actuel de règlement après le conflit, nous attachons une grande importance au sort des ex-combattants mais aussi aux besoins des victimes de la rébellion. Aussi, nous nous félicitons que le projet de résolution mette l'accent sur la mobilisation de ressources internationales en vue de créer un fonds d'affectation spéciale pour aider le Gouvernement à établir et à mettre en oeuvre un programme qui réponde aux besoins particuliers des victimes de guerre, en particulier de celles qui ont subi des mutilations.

Enfin, qu'il me soit permis de citer un extrait de la déclaration prononcée par le Président Kabbah lors de sa récente visite à Londres :

> «Il est regrettable que l'ampleur de la tragédie humaine qui frappe depuis plusieurs années la Sierra Leone, un membre démocratique et souverain de la communauté des nations, soit maintenant prise en compte et évaluée dans le contexte de la crise survenue récemment dans la province yougoslave du Kosovo... La conclusion que l'on peut en tirer est que la comparaison entre la situation en Sierra Leone et celle au Kosovo continuera d'être mise en lumière dans le contexte de la mobilisation de ressources en vue d'une reconstruction après le conflit dans ces deux pays.»

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le hasard veut que je sois le premier membre du Conseil à prendre la parole au premier débat public tenu sous votre présidence; celle-ci constitue un événement qui fait date à la fois pour votre pays et pour vous-même. Nous apprécions hautement la façon harmonieuse dont vous avez conduit les travaux du Conseil jusqu'à présent. Je peux vous assurer de notre entière coopération pour le reste de votre mandat.

La Sierra Leone a parcouru un long chemin depuis l'éclatement de la crise sécuritaire de décembre dernier. Des progrès considérables ont été réalisés en direction de la paix au cours de ces derniers mois. Comme le représentant de la Sierra Leone vient de l'indiquer, les négociations qui ont conduit à l'Accord de paix de Lomé ont été difficiles, l'une et l'autre partie — et en particulier le Gouvernement sierra-léonais — ayant accordé des concessions difficiles et délicates. Ces concessions, si difficiles et délicates qu'elles soient, ont enfin donné au peuple sierra-léonais une chance de paix véritable, une paix dont ils ont absolument besoin et que nous sommes ici pour soutenir.

Nous rendons hommage au Gouvernement sierra-léonais et à tous ceux qui ont oeuvré pour concrétiser cette paix. Nous saluons notamment le rôle vital joué par le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont les efforts pour restaurer la paix et préserver la sécurité ont rendu possible un processus de paix que nous pouvons appuyer.

Nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir. La Sierra Leone a besoin de l'assistance soutenue et coordonnée de la communauté internationale si elle veut instaurer une paix durable. Ce dont la Sierra Leone n'a pas besoin, c'est d'un accord de paix qui échoue, comme d'autres auparavant. Le Royaume-Uni considère que le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui témoigne de la volonté des Nations Unies d'appuyer l'application de l'Accord de Lomé. Ceci marque un véritable tournant mais ne constitue cependant qu'une première étape vers un rôle bien plus important des Nations Unies.

Nous ne nous faisons pas d'illusions. L'Accord de Lomé n'est pas parfait. La disposition concernant une amnistie générale pour ceux qui ont commis des atrocités effroyables est, à juste titre, une source de préoccupation. Mais il s'agit là de l'un des nombreux choix difficiles que le Gouvernement et le peuple sierra-léonais ont dû faire pour parvenir à un accord réalisable.

La communauté internationale doit à présent veiller à ce que l'Accord soit de nature à promouvoir la transparence et à mettre fin à l'impunité et qu'il permette d'entamer le long processus de réconciliation nationale. Nous nous engageons donc à continuer de soutenir le Gouvernement sierra-léonais. Nous appuierons la création d'une commission vérité et réconciliation ainsi que d'une commission des droits de l'homme qui sont prévues en Sierra Leone et collaborerons avec celles-ci.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement sierra-léonais pour concrétiser l'accord mais l'absence de dynamisme dans son application générale menace de saper la paix. La voie à suivre est claire.

Premièrement, il faut immédiatement mettre en oeuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Tout retard risquerait d'entraîner une plus grande anarchie. Le commencement de ce programme contribuera également à améliorer la terrible situation humanitaire dans certaines parties du pays. Nous exhortons tous les intéressés — la Banque mondiale, le Gouvernement sierra-léonais, l'ECOMOG et l'Organisation des Nations Unies — à utiliser toutes les ressources disponibles pour mettre en route ce programme immédiatement. Le fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale a également un besoin urgent de contributions pour soutenir le programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Deuxièmement, Foday Sankoh doit retourner à Freetown et assumer, au plus tôt, les responsabilités qu'il a prises au titre de l'Accord de paix. Il doit faire en sorte que

ses partisans comprennent et respectent l'Accord et les convaincre de libérer tous les détenus, notamment les enfants.

Troisièmement, nous devons mettre sur pied une opération de maintien de la paix complète des Nations Unies pour appuyer l'application de l'Accord de paix et contribuer à instaurer un climat de confiance. La mission d'observation élargie que nous autorisons aujourd'hui n'est qu'une mesure provisoire. La récente prise d'otages n'a fait que souligner la nécessité urgente de s'attaquer au problème de la sécurité des observateurs militaires des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général concernant le mandat et la structure d'une présence développée de maintien de la paix des Nations Unies. Le maintien de la présence de l'ECOMOG jusqu'à la restauration de la paix sera vital pour assurer le succès de cette entreprise. Nous espérons que les Nations Unies et l'ECOMOG se mettront d'accord rapidement sur leurs domaines de responsabilité respectifs en vertu du nouveau régime de maintien de la paix. Plus tôt le nouveau cadre sera mis en place, mieux cela sera pour les Nations Unies, l'ECOMOG et le peuple sierra-léonais. La clarté est nécessaire si nous voulons mobiliser une assistance internationale pour cette opération.

Pour la première fois en huit ans, la Sierra Leone a une chance véritable de mettre fin, une fois pour toutes, aux souffrances effroyables de son peuple. La décision que nous prenons aujourd'hui doit traduire cet espoir en réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il a formulées à l'égard de mon pays et de ma personne.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je m'associe aux paroles aimables prononcées à votre endroit et à l'égard de votre pays par le représentant du Royaume-Uni et de la Sierra Leone. Je ne saurais être plus éloquent que ne l'a été l'Ambassadeur Eldon.

Le Conseil de sécurité s'apprête à adopter un projet de résolution extrêmement important sur la Sierra Leone dont la portée va bien au-delà d'un accroissement des effectifs de la Mission d'observation des Nations Unies dans ce pays; il signifie avant toute chose que le Conseil de sécurité apporte une contribution considérable à la consolidation des progrès importants qui ont été réalisés dans la recherche d'un règlement politique en Sierra Leone.

Nous sommes heureux d'observer des tendances encourageantes à l'intérieur et autour de ce pays africain. Dans le même temps, nous nous rendons compte de la fragilité de la paix en Sierra Leone et c'est pourquoi nous considérons qu'il est indispensable que les parties intéressées fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour consolider les acquis obtenus. Cela s'applique, en premier lieu, aux représentants des forces belligérantes en Sierra Leone, qui doivent se conformer scrupuleusement aux accords de paix. Beaucoup dépendra également des pays voisins et des organisations régionales, ainsi que de l'atmosphère dans laquelle se déroulera l'édification de la paix en Sierra Leone.

Comme toujours, la communauté internationale aura un rôle particulier à jouer. Nous pensons que la proposition du Secrétaire général concernant l'élaboration d'une approche stratégique pour la Sierra Leone est particulièrement opportune et nous sommes disposés à y participer de façon constructive.

Enfin, je voudrais exprimer l'espoir que, grâce à nos efforts communs, il nous sera possible de restaurer une paix durable, tant attendue, en Sierra Leone dont le peuple souffre depuis tant d'années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter au nom de ma délégation pour l'efficacité avec laquelle vous présidez le Conseil de sécurité en ce mois d'août.

L'Accord de paix signé le 7 juillet à Lomé entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF) représente un tournant décisif dans l'histoire récente de ce pays. Nous voulons espérer qu'il marquera également le début de la phase de reconstruction et de réconciliation de la Sierra Leone ainsi que d'une ère de stabilité et de progrès dans toute la région.

Nous tenons à cet égard à souligner le rôle joué par le Président Eyadéma du Togo, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Francis Okelo, les autres dirigeants de la région, et tout spécialement le Président Kabbah, qui a dû prendre des décisions très difficiles à des moments délicats de la négociation.

Nous soulignons également la contribution du Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (ECOMOG) et de ceux qui lui ont généreusement fourni des ressources pour

qu'elle puisse mener à bien ses opérations et nous tenons à rappeler combien il importe de continuer à fournir cette assistance pour que l'ECOMOG puisse poursuivre sa tâche.

Nous saisissons également cette occasion pour rendre un hommage particulièrement appuyé à ceux qui ont donné leur vie au service des idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne doutons pas que tous les membres du Conseil de sécurité comprendront la nécessité de nous engager expressément à protéger ceux qui accomplissent des missions dangereuses au nom de notre Organisation.

L'application de l'Accord de Lomé nécessitera une action conjointe du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, ainsi que des États d'Afrique engagés dans ce processus par le biais de la CEDEAO, de l'ECOMOG et de l'ONU. Le processus de réconciliation et de reconstruction en Sierra Leone sera indubitablement ardu et complexe. Il exigera d'importantes ressources humaines et économiques et surtout une forte volonté politique pour que soient surmontées par la négociation et le dialogue les difficultés qui ne manqueront pas de se présenter.

Nous pensons que les institutions mises en place par l'Accord de paix sont bien adaptées à la tâche de réconciliation et de reconstruction. C'est là que l'aide de la communauté internationale, de l'ONU, et en particulier du Conseil, doit tout spécialement porter. Cette aide ne se réduit pas à l'envoi d'observateurs militaires et de personnel civil supplémentaire. L'application de l'Accord nécessite en effet un engagement clair en faveur des valeurs de démocratie, de liberté et de primauté du droit. Un moyen fondamental, à notre avis, de donner corps à ces valeurs serait par exemple de reverser une partie du produit de l'exploitation de l'or et du diamant sur un compte spécial, à utiliser notamment pour la mise en place de programmes de rééducation, de dédommagement et d'éducation. A notre sens, il conviendrait de prévoir des programmes d'éducation spécialement réservés aux enfants et aux jeunes ayant subi des mutilations. Il faut que ce soit parmi ces derniers qu'émergent les futurs dirigeants du pays, car ils comprendront plus que tout autre l'horreur et l'injustice de la guerre.

L'Accord de Lomé, accord complexe, a été le fruit d'intenses négociations. L'octroi, au titre de l'Accord, d'une amnistie large et générale soulève en nous de profondes interrogations. L'Argentine a toujours maintenu à cet égard une position et une pratique uniformes et constantes. Néanmoins, nous comprenons qu'il s'agit là d'une décision extrêmement délicate que ne peuvent prendre que les parties en cause, qui assument la responsabilité historique d'une telle décision. En même temps, nous souhaitons exprimer notre satisfaction face aux dispositions de l'Accord relatives à la création d'une commission vérité et réconciliation et d'une commission des droits de l'homme.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est équilibré et aborde de façon réaliste les principaux problèmes. Nous sommes prêts à analyser avec attention, le moment venu, les propositions du Secrétaire général relativement à un nouveau mandat et d'un nouveau mode de fonctionnement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone. Nous sommes convaincus que le rôle de l'ONU est irremplaçable en matière de maintien et de consolidation de la paix en Sierra Leone.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Comme l'on fait d'autres délégations avant nous, nous tenons, Monsieur le Président, à vous dire ainsi qu'à la délégation namibienne toute notre gratitude pour votre direction avisée du Conseil.

Le 7 juillet dernier, le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF) ont signé à Lomé un Accord de paix, mettant ainsi fin à la guerre civile qui sévissait depuis plus de huit ans en Sierra Leone. Le Gouvernement chinois tient à cette occasion à exprimer toute sa satisfaction aux parties concernées pour l'esprit constructif dans lequel ils se sont employés à signer cet accord. Nous tenons également à remercier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO (ECOMOG) de leur éminente contribution à la stabilisation de la situation dans le pays et à la promotion du processus de paix.

La paix en Sierra Leone ne fait que commencer. Tout est à reprendre depuis le début et une aide est nécessaire de toute urgence. Lors de la troisième réunion du groupe de contact international sur la question de la Sierra Leone, tenue récemment, les parties intéressées ont indiqué qu'elles entendaient apporter une aide complémentaire à ce pays, décision dont nous nous félicitons.

La Chine a toujours soutenu le Gouvernement démocratiquement élu de Sierra Leone et le processus de paix. Elle a par diverses voies apporté de l'aide au Gouvernement sierra-léonais et à l'ECOMOG. Nous continuerons, dans la mesure de nos moyens, à aider ce pays sous diverses formes.

Dans le même temps, nous devons nous rendre à cette évidence que la paix est encore très fragile dans le pays, de nombreuses incertitudes subsistant encore. Nous appelons la communauté internationale à soutenir, dans un souci d'avenir, l'application de l'Accord de paix, afin d'aider le peuple sierra-léonais à achever au plus tôt la réconciliation nationale et à commencer la reconstruction économique.

Nous avons toujours maintenu qu'après la signature de l'Accord de Lomé, l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, devrait appuyer au plus vite le processus de paix par des mesures concrètes.

Les conditions internes actuelles de ce pays nécessitent que la MONUSIL assume un rôle nouveau et important pour ce qui est de surveiller le cessez-le-feu, de garantir l'aide humanitaire et d'aider au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants.

Nous sommes heureux de noter que, dans son rapport au Conseil de sécurité sur la question de Sierra Leone, le Secrétaire général formule des propositions concrètes concernant l'élargissement de la MONUSIL. Sur cette base, le Conseil de sécurité a rapidement rédigé un projet de résolution que nous approuvons. Nous espérons que le Secrétariat pourra très rapidement entamer les préparatifs nécessaires en vue de l'élargissement de la MONUSIL et engager des consultations avec le Gouvernement sur des modalités concrètes.

Nous sommes convaincus qu'une MONUSIL élargie pourra tenir pleinement compte des vues du Gouvernement sierra-léonais et coopérer étroitement avec l'ECOMOG tout en continuant à jouer un rôle important dans la consolidation de la paix dans ce pays.

Nous pensons également que l'élargissement de la MONUSIL auquel nous procédons aujourd'hui n'est qu'une mesure provisoire, ses effectifs restant très en-deçà des besoins réels. Nous espérons que le Secrétaire général pourra, à l'issue de consultations avec les parties intéressées, formuler des recommandations à l'intention du Conseil de sécurité concernant le rôle et les effectifs définitifs de la MONUSIL.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Mohammad Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite, comme les autres délégations qui l'ont précédé, vous féliciter, vous et votre pays, de la façon fort harmonieuse dont vous avez jusqu'à présent conduit les travaux de ce Conseil. Nous sommes convaincus que sous votre conduite avisée et compétente, les travaux du Conseil seront menés à bon terme dans les 11 jours qui restent à courir sous votre présidence.

Ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis ce matin car nous pensons qu'il est nécessaire que le Conseil agisse rapidement et de façon décisive pour soutenir le Gouvernement et le peuple sierra-léonais dans leur désir profond et réel de paix après la signature de l'Accord de paix entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF) à Lomé, le 7 juillet 1999. Nous estimons que l'Accord de paix de Lomé représente un pas en avant historique pour la Sierra Leone.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter le Président du Togo, le Représentant spécial du Secrétaire général, les États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et tous ceux qui ont contribué à faciliter les négociations délicates et difficiles à Lomé pour leurs efforts inlassables et inexorables et leur contribution à cette réalisation. La Malaisie tient tout particulièrement à saluer les efforts inlassables et le dévouement du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), qui a contribué à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

Nous constatons que les parties font actuellement des progrès sur la voie de la pleine mise en oeuvre de l'Accord de paix. À cet égard, nous voudrions souligner que la priorité immédiate en Sierra Leone consiste à consolider la paix. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que cet accord offre une occasion unique de mettre un terme à ce conflit. La communauté internationale doit s'efforcer de continuer à aider la Sierra Leone dans ses efforts de réconciliation nationale et dans la reconstruction de son économie dévastée. À cette fin, la Malaisie estime que la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) a un rôle crucial à jouer, notamment dans la période qui suit la signature de l'Accord de paix.

Nous soutenons la recommandation du Secrétaire général d'autoriser, en tant que première mesure et dans l'immédiat, l'accroissement provisoire du nombre d'observateurs militaires de la MONUSIL, qui doivent être déployés progressivement et opérer dans un climat de sécurité qui serait assuré par l'ECOMOG. La Malaisie, pour sa part, envisagera très sérieusement de fournir des observateurs militaires supplémentaires à la MONUSIL, malgré le regrettable incident qui a récemment eu lieu, où un observateur

militaire malaisien a été parmi ceux qui ont été pris en otage. Cet incident a suscité la vive préoccupation de ma délégation et nous insistons sur la nécessité d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Cet incident, où des membres du personnel de la MONUSIL et de l'ECOMOG ont été pris en otage, nous rappelle durement combien la situation demeure fragile et précaire dans le pays.

Inutile de dire que les défis qui nous attendent sont de taille. La communauté internationale et l'Organisation ont la responsabilité importante d'aider la Sierra Leone et de veiller à ce que la dynamique acquise dans ce processus de paix soit préservée. Il ne faut pas que cette dynamique soit éphémère. Nous devons unir nos efforts pour faire progresser le processus de paix en Sierra Leone. Nous n'avons pas le choix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Moungara-Moussotsi (Gabon) : Je voudrais à mon tour faire justice à la manière dont vous-même et votre délégation vous acquittez de vos responsabilités à la tête du Conseil pour le mois d'août.

Lors du débat que le Conseil a tenu le 4 août dernier sur la situation en Sierra Leone, à la suite du septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), ma délégation avait eu l'occasion d'exprimer son appréciation concernant l'évolution positive de la situation dans ce pays. Aujourd'hui encore, au moment où le Conseil s'apprête à voter sur le projet de résolution qui nous est soumis, je voudrais simplement réitérer la satisfaction de ma délégation face aux heureux événements intervenus récemment sur ce dossier, notamment la signature de l'Accord de paix entre le Gouvernement et la rébellion, ainsi que l'adoption des lois de mise en oeuvre de cet accord. Entre autres, il s'agit des lois d'amnistie, la transformation du Front révolutionnaire uni (RUF) en parti politique, des hautes responsabilités accordées au caporal Sankoh et la mise en place d'organes chargés de superviser la mise en oeuvre de l'Accord et de connaître les différends y relatifs.

Au cours de sa première réunion tenue à Freetown le 7 août dernier, le Comité conjoint de la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé s'est également félicité de ces faits positifs. Ceux-ci sont le résultat d'une mobilisation et d'une conjugaison d'efforts et des choix pénibles tant de la part de la communauté internationale, du Président Kabbah que de l'ECOMOG, à qui nous rendons ici un hommage mérité.

Ma délégation, qui est consciente des défis majeurs qui restent en vue de la normalisation définitive et complète de la situation en Sierra Leone, exprime sa satisfaction pour le projet de résolution qui va être adopté et compte sur l'assistance des donateurs et de la communauté internationale pour soutenir de façon significative les efforts de consolidation de la paix, en l'occurrence les tâches de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, ainsi que les aspects humanitaires. Nous plaidons en faveur du démarrage de cette phase cruciale de mise en oeuvre de l'Accord de paix, afin d'éviter d'autres complications. Les Nations Unies ont un rôle majeur dans la mobilisation de ce soutien.

Il est entendu que, pour ces tâches, la coopération des parties avec les Nations Unies et l'ECOMOG est plus que nécessaire, de même qu'un appui logistique et conséquent en faveur de celui-ci. C'est pour appuyer tous ces efforts que ma délégation forme le voeu que le caporal Sankoh et ses camarades saisiront l'opportunité que leur offre l'Accord de Lomé pour donner au peuple sierra-léonais la paix et la liberté auxquelles il aspire si légitimement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Gabon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Moura (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à m'associer et à associer ma délégation aux expressions de reconnaissance que les orateurs précédents vous ont adressées ainsi qu'à votre délégation.

Nous appuyons le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous pensons que cette initiative assurera la poursuite et l'accroissement de la présence des Nations Unies en Sierra Leone. Toutefois, tout en tenant pleinement compte des subtilités politiques nécessaires à la réalisation de l'Accord de paix, je tiens à dire que nous nous dissocions de toutes les félicitations adressées aux dirigeants du Front révolutionnaire uni.

Nous félicitons le Gouvernement démocratiquement élu du Président Kabbah, le Parlement et le peuple sierra-léonais d'avoir conclu cet accord de paix, ainsi que les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de l'avoir encouragé. À cet égard, nous tenons à souligner le rôle joué par le Nigéria et le Togo en particulier.

Nous partageons les vues exprimées par le Secrétaire général au paragraphe 54 de son rapport (S/1999/836) dont nous sommes saisis. Nous l'encourageons également à soumettre dès que possible ses propositions sur un nouveau mandat et un nouveau concept opérationnel d'une Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) élargie.

Nous pensons que, si nous ne voulons pas faillir à notre responsabilité collective à l'égard du peuple sierra-léonais, nous devrons assurer à moyen terme une présence musclée et multidisciplinaire des Nations Unies. Cela sera d'un apport considérable pour faire en sorte que les actes odieux commis contre les populations sierra-léonaises ne se reproduisent pas et que l'on parvienne à une véritable réconciliation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Doutriaux (France) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux que ce soit sous la présidence de la Namibie que le Conseil soit en mesure d'approuver les opérations de maintien de la paix en Afrique. Déjà le 6 août dernier, sous votre présidence et celle de votre pays, nous avons approuvé une opération de maintien de la paix relative à la République démocratique du Congo. Aujourd'hui, nous allons adopter un projet de résolution sur la Sierra Leone, et nous avons quelques espoirs que, toujours sous votre présidence, d'ici à la fin du mois, il y ait quelques espoirs dans une autre partie de l'Afrique, dans la corne de l'Afrique.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi autorise le déploiement de nouveaux observateurs des Nations Unies en Sierra Leone dans le cadre de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL). Ce projet de résolution tire les conséquences de la signature de l'Accord de paix de Lomé du 7 juillet dernier, conclu entre le Gouvernement sierra-léonais et les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF). Cet accord donne au peuple sierra-léonais l'occasion tant attendue de mettre fin à un conflit qui déchire ce pays depuis huit ans. Le représentant de la Sierra Leone nous a rappelé toutes les atrocités qui ont été commises contre les populations civiles pendant ce long conflit, notamment il a cité les mutilations dont on été victimes des femmes, des enfants et des hommes.

Ma délégation salue le rôle de tous ceux qui ont oeuvré à la réalisation de cet accord, en particulier la contribution du Représentant spécial du Secrétaire général, du Président du Togo, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le pays a accueilli les pourparlers, ainsi que les Présidents du Nigéria, du Burkina Faso et du Libéria. Nous saluons également le rôle joué par l'ECOMOG.

La France exprime sa satisfaction pour ce pas décisif en faveur de la paix et appelle le Gouvernement sierra-léonais et les dirigeants du RUF à travailler ensemble pour que les dispositions de l'Accord soient pleinement mises en oeuvre. Nous sommes effectivement conscients des difficultés auxquelles les parties à cet accord vont être confrontées dans leur oeuvre de réconciliation.

Les Africains ont su par eux-mêmes, et par le canal également de leurs organisations régionales, mettre fin à une guerre atroce et rétablir la paix. Ils ont demandé le soutien de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. L'ONU doit répondre à cette demande conformément à ses responsabilités en matière de maintien de la paix. C'est l'objet du projet de résolution que nous sommes invités à adopter.

Pour nous, il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures de la part de l'ONU en matière de maintien de la paix dans le monde. En conséquence, notre délégation votera en faveur de ce premier projet de résolution, qui sera suivi d'autres. La France entend apporter sa contribution à l'accroissement des effectifs de la MONUSIL et est prête à mettre à la disposition de cette force plusieurs observateurs militaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, lorsque je suis venu vous voir dans le cadre des consultations bilatérales, je vous ai dit une chose. Je vous ai dit «Maintenez haut le flambeau». Vous le faites de façon tout à fait admirable. Je vous en remercie, et j'espère que vous allez continuer de maintenir haut le flambeau jusqu'à la fin de votre mandat.

Ma délégation voudrait tout d'abord féliciter le Gouvernement et le peuple sierra-léonais dans son ensemble pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour parvenir à la paix.

La signature de l'Accord de paix de Lomé par le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF) constitue un jalon important dans notre recherche

collective de la paix en Sierra Leone. Cet événement donne au peuple sierra-léonais l'occasion unique d'ouvrir une nouvelle page de son histoire, un chapitre de paix après neuf années de guerre insensée. Le peuple sierra-léonais a connu des souffrances indicibles. Il est temps de rétablir la paix dans ce pays.

Le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) mérite également des félicitations particulières. Nous remercions tous les pays qui ont fourni des contingents à l'ECOMOG de leur engagement indéfectible en faveur du rétablissement d'une sûreté et d'une sécurité relatives en Sierra Leone en mettant un terme au carnage auquel nous assistons tous depuis si longtemps.

L'accord de cessez-le-feu tient, mais la situation en matière de sécurité est extrêmement précaire. Tout doit être mis en oeuvre pour que ce cessez-le-feu tienne de façon permanente. Voilà pourquoi la communauté internationale doit continuer de faire montre de sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple sierra-léonais dans ces moments difficiles. Il est, toutefois, indéniable que c'est en dernier ressort au peuple sierra-léonais qu'incombe la responsabilité de rétablir la paix dans son pays ravagé par la guerre. Nous devons consolider ces faits nouveaux positifs. Nous ne devons pas laisser passer cette chance. Voilà pourquoi il est extrêmement important que le dirigeant du RUF retourne à Freetown, comme cela a été convenu à Lomé. Il n'y a pas lieu de tergiverser.

Ma délégation se félicite de la volonté manifestée par le Gouvernement sierra-léonais dans ses efforts pour mettre en oeuvre l'Accord de paix de Lomé. Dans l'esprit de la plupart des Sierra-léonais, la paix est fondamentale. Mais qu'est la paix sans la justice?

Voilà pourquoi, à notre avis, tout doit être mis en oeuvre pour s'attaquer aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il faut trouver un équilibre délicat dans ces circonstances. À l'instar de la plupart des délégations, nous sommes préoccupés par l'amnistie générale accordée au RUF. Ceci ne va peut-être pas favoriser la justice, mais nous comprenons les circonstances dans lesquelles cette amnistie a été accordée. Nous partageons également la réserve émise par le Représentant spécial du Secrétaire général sur cette question.

Il faut que les choses soient très claires : le peuple sierra-léonais a joué son rôle. Le reste de la communauté internationale doit aussi jouer son rôle en poursuivant et en traduisant en justice les personnes accusées de crimes de guerre. À cet égard, nous saluons la création du forum national pour les droits de l'homme et l'adoption d'un Manifeste des droits de l'homme, qui contient des engagements visant à promouvoir et protéger de façon immédiate et durable les droits de l'homme. La Commission vérité et réconciliation qui doit être créée en vertu de l'Accord pourrait contribuer considérablement à l'instauration d'un climat propice à la réconciliation. Nous espérons que cette commission sera créée dès que possible.

Alors que nous envisageons de renforcer les effectifs de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), des tâches très importantes et difficiles nous attendent. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants sont fondamentaux pour le processus de paix. Nous croyons savoir que 4 000 rebelles sont cantonnés à Makeni, et attendent d'être désarmés. Nous devons agir rapidement pour faire en sorte que les centres de désarmement soient ouverts rapidement et que les opérations de désarmement commencent. Une paix durable ne sera pas possible sans le désarmement des ex-combattants. Dans une région où abondent les armes de petit calibre, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'agir rapidement.

J'aimerais maintenant évoquer la situation humanitaire, qui est une véritable catastrophe en Sierra Leone. Avec l'ouverture de voies routières qui étaient jusqu'ici fermées et les améliorations générales apportées en ce qui concerne l'accès à ceux qui sont dans le besoin, le nombre de personnes nécessitant une assistance urgente et immédiate a considérablement augmenté. Nous remercions tous les États et les organisations qui apportent une assistance à ces populations. Il reste cependant beaucoup à faire et c'est pourquoi nous demandons une aide accrue.

Les victimes de la guerre, et plus particulièrement celles qui ont subi des mutilations, doivent recevoir une assistance spéciale. Les besoins particuliers des femmes et des enfants doivent également être prioritaires. Nous nous félicitons du rôle de chef de file que joue le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à cet égard, en coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Nous croyons savoir que 2 000 enfants ont été enlevés par le RUF. Bien que plusieurs centaines d'entre eux aient été libérés, ce dont nous nous félicitons, nous demandons instamment au RUF de libérer tous ceux qu'il détient encore.

Les défis auxquels doit faire face la Sierra Leone sont colossaux et de nature diverse. Une stratégie politique et un

programme d'assistance d'ensemble sont nécessaires. Nous sommes donc d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'il faudra mettre en place un cadre stratégique pour la Sierra Leone. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création du groupe de coordination, dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général.

L'assistance que les Nations Unies peuvent fournir à la Sierra Leone est cruciale pour la consolidation de la paix dans ce pays. C'est la raison pour laquelle nous appuyons le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous savons que le niveau de déploiement de la MONUSIL doit être renforcé et nous attendons donc avec intérêt les propositions du Secrétaire général concernant la conception de l'opération. Il est nécessaire d'agir vite car le temps est précieux.

L'ECOMOG doit également être renforcé. Il faut activer les dispositions concernant le partage des responsabilités entre les Nations Unies et la CEDEAO. Il est impératif que nous déployions sur le terrain, le plus rapidement possible, une force neutre et crédible qui réalisera les tâches urgentes et empêchera la reprise des combats.

Il convient, toutefois, de souligner que d'ores et déjà l'ECOMOG rencontre des problèmes matériels et logistiques. Nous remercions tous les États, en particulier le Royaume-Uni et les États-Unis, pour leur soutien vital. Mais il reste encore beaucoup à faire. Nous encourageons tous ceux qui le peuvent à continuer de fournir une assistance à l'ECOMOG afin que celui-ci puisse mener à bien les nobles tâches qui lui incombent, à savoir restaurer la paix en Sierra Leone et rendre au pays sa gloire passée de centre d'éducation et de formation des grands esprits, effaçant ainsi l'image effroyable de champ de bataille à laquelle il est associé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Duval (Canada) : Monsieur le Président, le Canada s'associe de tout coeur aux félicitations qui vous ont été adressées avec éloquence, notamment par les représentants de la Sierra Leone, du Royaume-Uni et de la France.

Je veux d'abord rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Francis Okelo, pour sa contribution importante, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) pour la tâche essentielle qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles et toujours dangereuses, comme l'a justement souligné le représentant de la Malaisie. J'aimerais également rendre hommage à l'ECOMOG et rappeler les sacrifices consentis par les pays membres de l'ECOMOG qui fournissent des contingents pour protéger la population et le Gouvernement sierra-léonais.

Le Canada se félicite de la décision qui sera prise aujourd'hui d'autoriser la prorogation de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone. Cette décision prouvera l'attachement de la communauté internationale à la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé et à la consolidation de la paix et de la sécurité en Sierra Leone. Nous sommes particulièrement heureux de constater que cette résolution comprend plusieurs des thèmes traités lors du débat général sur la protection des civils touchés par les conflits armés, qui s'est déroulé au mois de février dernier : la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire; l'importance de l'accès à l'aide humanitaire; les besoins particuliers des enfants; ainsi que l'importance des droits de l'homme et du droit humanitaire. Comme tant d'autres conflits modernes, la guerre qui frappe la Sierra Leone a eu un impact dévastateur sur des civils innocents.

Un désarmement, une démobilisation et une réinsertion efficaces des forces rebelles seront indispensables pour garantir la paix et la stabilité en Sierra Leone. Les anciens combattants doivent être désarmés et doivent pouvoir se réinsérer convenablement dans la société si la Sierra Leone veut éviter les forts taux de criminalité et l'agitation sociale qui sont si fréquents dans les pays qui sortent d'un conflit et dans lesquels les armes légères sont en surabondance. Le succès du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des enfants soldats ainsi que la reprise d'une vie normale pour tous les enfants touchés par la guerre seront également décisifs pour qu'ils puissent prendre une part active à la reconstruction de leur pays. La tâche ne sera pas facile, mais elle doit être entreprise aussi rapidement que possible avec l'appui indéfectible du Conseil de sécurité.

(*parle en anglais*) :

Le défi que doit relever le peuple sierra-léonais est redoutable. Des atrocités inimaginables ont été commises à l'encontre de civils innocents, les supplices les plus révoltants ayant été infligés aux femmes et aux enfants. Des violations flagrantes des droits de l'homme — notamment la torture, les amputations, le viol, les mutilations et l'enrôlement forcé d'enfants dans les rangs des combattants — ont détruit le tissu social de ce pays. Le processus de reconstruction et de réconciliation, qui est la première des

tâches, sera difficile. Le dévouement et l'engagement indéfectibles de la communauté internationale, ainsi que la mobilisation de ressources considérables, seront cruciaux pour restaurer la paix en Sierra Leone. Nous ne doutons pas qu'avec l'engagement de toutes les parties concernées, le peuple sierra-léonais verra s'ouvrir devant lui un avenir plus radieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celle de mes prédécesseurs pour féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance pour la manière avec laquelle vous avez dirigé nos travaux.

Je souhaiterais, en premier lieu, remercier le Secrétaire général pour son rapport très complet, ainsi que son Représentant spécial, M. Francis Okelo, les membres de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et toutes les institutions spécialisées qui travaillent en Sierra Leone, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de restaurer la paix et la stabilité dans le pays.

L'Accord de paix, qui a été signé le 7 juillet dernier à Lomé, capitale du Togo, entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF), constitue une étape importante vers la consolidation de la réconciliation nationale en Sierra Leone. À cet égard, ma délégation souhaiterait exprimer sa reconnaissance envers le Président Eyadéma du Togo et tous ceux qui ont contribué à la conclusion de cet accord. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de respecter l'application de cet accord si nous voulons progresser sur la voie de la paix et restaurer des conditions de vie normales pour le peuple sierra-léonais qui attend depuis si longtemps.

Nous réitérons également notre conviction que la communauté internationale doit appuyer le Gouvernement sierra-léonais et lui fournir une assistance économique et humanitaire afin de l'aider à assumer ses obligations vis-à-vis de son peuple, à créer un environnement social et économique qui lui soit favorable et à assurer que l'assistance humanitaire soit acheminée jusqu'à ceux qui en ont besoin à travers tout le pays. Nous croyons fermement qu'en consolidant les institutions de paix, nous parviendrons à éviter une reprise du conflit. Il va de soi que les Nations Unies doivent jouer un rôle important dans le processus de paix en Sierra Leone et c'est pourquoi nous appuierons le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Par ailleurs, nous réaffirmons la nécessité de garantir la sécurité du personnel des Nations Unies. Les composantes de la Mission chargées des questions politiques, des affaires civiles, de l'information, des droits de l'homme et de la protection des enfants doivent coopérer entre elles mais aussi avec le Gouvernement sierra-léonais, en vertu du mandat de la Mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Bahreïn des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à joindre sa voix aux autres délégations qui ont exprimé leur satisfaction de voir la Namibie, et vous-même, Monsieur le Président, présider les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Nous tenons à vous assurer de notre entière confiance dans votre conduite des travaux du Conseil en ces temps troublés.

Aujourd'hui le processus de paix en Sierra Leone entre dans une nouvelle phase. En se prononçant sur le projet de résolution dont nous sommes saisis et en autorisant un accroissement provisoire des effectifs de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), le Conseil de sécurité va faire sa première contribution concrète à l'application de l'Accord de paix de Lomé.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son récent rapport, la signature de l'Accord de paix du 7 juillet a représenté «un grand pas en avant pour la Sierra Leone» (S/1999/836, par. 52). La bonne application des dispositions de cet accord revêt donc une importance primordiale. Quelques progrès notables ont d'ores et déjà été réalisés, notamment en ce qui concerne la libération des prisonniers et des otages pris lors du conflit. L'essentiel du travail, cependant, est encore à accomplir.

Notre principale source de préoccupation en cette phase critique réside dans le retard considérable pris dans le désarmement des combattants. Le cantonnement, le désarmement et la démobilisation n'ont sérieusement commencé, en effet, que le 18 août, soit tout à la fin du calendrier prévu dans l'Accord de paix. On estime ainsi que six semaines après la signature de l'Accord de paix de Lomé, seulement quelques centaines de combattants rebelles parmi les 20 000 estimés ont rendu leurs armes. Certains combattants sont même rentrés chez eux sans se présenter dans les centres de démobilisation.

Nous tenons également à souligner que même si le retour de M. Foday Sankoh en Sierra Leone n'est pas abordé dans les accords de paix, une telle décision du chef du Front révolutionnaire uni (RUF) représenterait pourtant un coup de pouce symbolique pour le processus de paix. M. Sankoh doit donc être encouragé à se rendre à Freetown le plus vite possible et ce par le chemin le plus direct.

La signature de l'Accord de paix de Lomé a mis en lumière les choix difficiles devant lesquels se trouvent fréquemment les artisans de la paix. Nous tenons par conséquent à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour la déclaration très claire faite par son Représentant spécial dans le cadre de la réserve émise à l'article IX de l'Accord de paix de Lomé. Il s'agissait là d'une déclaration de principe à laquelle tout le Conseil de sécurité, à notre sens, souscrit. Nous garderons donc cette question à l'esprit et y reviendrons à l'avenir en temps utile.

La situation actuelle en Sierra Leone nécessite une participation plus active de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies au processus de paix. Il importe de se rappeler que le déploiement d'observateurs militaires supplémentaires ne suffira pas seul à la bonne application des dispositions de l'Accord de paix. Nous attendons donc avec intérêt les recommandations complètes que doit faire le Secrétaire général concernant un mandat et un concept d'opérations révisés de la MONUSIL.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Slovénie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je joins ma voix à celle des autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres de votre délégation, de l'efficacité dont la Namibie fait preuve à la présidence, dont les deux tiers se sont déjà passés dans le huis clos de notre salle de consultations, mais qui entame maintenant sa phase visible. Je crois comprendre en effet que pour la période qui reste à courir sous votre présidence, toute l'Organisation des Nations Unies aura le plaisir de vous voir à l'oeuvre dans la présente salle.

Ma délégation partage l'espoir fervent de tous ceux qui voient dans l'application de l'Accord de paix de Lomé la seule solution d'avenir pour la Sierra Leone. Notre contribution actuelle de 4 millions de dollars aux opérations en Sierra Leone du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de 2 millions de dollars à l'aide humanitaire, sont des preuves tangibles de l'importance que nous accordons à la promotion de la paix dans ce pays. De la même façon, il serait à notre avis inconcevable que le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui soit pris isolément de son contexte juridique.

Nous louons la sagesse dont a fait preuve le Secrétaire général en insistant pour que son Représentant spécial émette une réserve aux dispositions de l'Accord de Lomé concernant l'amnistie. L'Organisation, qui est l'un des garants moraux de cet accord, doit en effet clairement signifier les limites de l'impunité — telle que définie par le droit international — qui s'appliquent à la Sierra Leone comme à toute autre région du monde. On ne peut douter que les atrocités commises à l'encontre de la population civile de la Sierra Leone, telles que les massacres systématiques, les viols et les amputations couramment perpétrés au cours du conflit, représentent des violations flagrantes du droit international en matière de droits de l'homme et du droit international humanitaire. Comme l'a fait observer M. Okelo dans la réserve attachée à sa signature de l'Accord de Lomé, l'amnistie ne saurait englober les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et autres graves violations du droit international humanitaire.

Le Conseil de sécurité lui-même s'est prononcé sur cette question de façon officielle et catégorique. Pour ne citer que deux exemples, dans une déclaration présidentielle du 29 juin 1998 (S/PRST/1998/18), le Conseil a souligné l'obligation de tous les États de poursuivre les responsables de violations graves du droit international humanitaire, et dans une déclaration présidentielle du 12 février 1999 (S/PRST/1999/6), il affirme qu'il importe de traduire en justice, selon qu'il conviendra, les individus qui incitent à la violence contre des civils dans les situations de conflit armé ou s'en rendent coupables, ou commettent d'autres violations du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme. En outre, dans sa résolution 1231 (1999) du 11 mars 1999, le Conseil enjoint aux autorités compétentes d'enquêter sur toutes les allégations relatives aux violations des droits de l'homme en Sierra Leone afin de poursuivre les coupables en justice.

Nous notons qu'au paragraphe 54 de son rapport (S/1999/836) le Secrétaire général situe ses réserves dans le contexte plus large de l'objectif consistant à mettre un terme à la culture de l'impunité. Des tribunaux internationaux ont été mis sur pied ou sont en passe de l'être précisément dans le but de lutter contre cette culture de l'impunité et le peuple de la Sierra Leone mérite que nous l'autorisions à invoquer les mêmes solutions que celles dont disposent les victimes de crimes similaires dans d'autres pays et sur d'autres continents.

Il ne peut y avoir de paix sans justice, et sans responsabilité pour les crimes odieux commis en Sierra Leone, il ne pourra exister de paix durable dans ce pays. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de la création en cours d'une commission d'enquête recommandée par le Haut Commissaire aux droits de l'homme. Nous espérons que cette commission, comme la Commission vérité et réconciliation prévue dans l'Accord de Lomé, permettront de hâter l'avènement du jour où le peuple de la Sierra Leone pourra attendre avec confiance la paix et la justice.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je participe aux réunions du Conseil de sécurité depuis maintenant un peu plus de deux ans, Monsieur le Président, et je ne me rappelle pas qu'on ait jamais chanté autant de louanges qu'aujourd'hui à un Président en exercice. Je me résigne d'avance à ne pouvoir faire mieux que mes collègues pour ce qui est de saluer l'énergie et la compétence que vous avez manifestées dans cette tâche. Mais je tenais tout de même à associer ma délégation à ces réflexions.

Pour la première fois en plus de huit ans, le peuple sierra-léonais a enfin l'occasion de se réjouir à la perspective de la paix. Après des années d'épreuves, de privations, de déplacements et d'insécurité, le peuple sierra-léonais peut enfin commencer à envisager de reconstruire sa vie et son pays. Le Conseil de sécurité, les Nations Unies et la communauté internationale doivent les y aider.

La paix qui a été conclue à Lomé, le 7 juillet dernier, est une paix fragile. La prise d'otages au début du mois d'août dans la région de Occra Hills, à l'est de Freetown, nous rappelle le caractère fragile de l'accord signé par le Président sierra-léonais, M. Kabbah, et le dirigeant du Front révolutionnaire uni (RUF), M. Foday Sankoh. Et pourtant, malgré les incertitudes qui subsistent, l'Accord de Lomé symbolise l'espoir que la Sierra Leone a enfin emprunté la voie de la réconciliation nationale et de la reconstruction. Nous pensons que pour coopérer à la mise en oeuvre de l'Accord de paix, il est absolument essentiel que le dirigeant du RUF, Foday Sankoh, regagne Freetown. Nous l'incitons à retourner en Sierra Leone sans plus attendre.

Les États-Unis félicitent le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni d'avoir eu le courage d'entamer le processus difficile visant à mettre un terme à cette grande tragédie nationale. Les États-Unis saluent les gouvernements des États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les efforts résolus qu'ils ont déployés en vue de préserver la sécurité en Sierra Leone et dans la quête de la paix. Nous apprécions tout particulièrement les énormes sacrifices consentis par le Nigéria, le Ghana, la Guinée et le Mali, dont les soldats courageux ont combattu pour la paix et la démocratie en Sierra Leone. Nous félicitons le Président Eyadéma, du Togo, pour le rôle déterminant qu'il a joué en rapprochant les antagonistes et nous saluons l'importante contribution apportée par le Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone, Francis Okelo, et par tous les hommes et toutes les femmes de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), qui ont travaillé sans relâche, dans des conditions difficiles, pour promouvoir la cause de la paix.

Les États-Unis apportent un soutien inconditionnel à l'Accord de Lomé. Mon gouvernement est disposé à coopérer à sa mise en oeuvre. Les États-Unis ont été parmi les plus importants fournisseurs d'aide humanitaire d'urgence et d'aide aux réfugiés en Sierra Leone. Nous sommes prêts à envisager une assistance supplémentaire si nécessaire. Les États-Unis demeurent également résolus à appuyer les efforts du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé.

L'objectif des États-Unis est de promouvoir une paix régionale qui mette un terme au conflit, soulage les souffrances du peuple sierra-léonais et encourage la paix et la réconciliation nationale. Nous appuyons pleinement l'Accord de Lomé, mais nous sommes préoccupés, tout comme le Secrétaire général, par les dispositions contenues dans l'Accord relatives à l'amnistie. Nous attendons avec intérêt la mise en place d'une commission vérité et réconciliation crédible, conformément aux termes de l'Accord. Nous sommes également favorables à ce que soit éventuellement créée une mission d'enquête internationale objective qui soit chargée de recueillir les éléments de preuve des atrocités commises et de fournir l'information à la commission vérité et réconciliation qui s'en servira comme base de travail.

Les États-Unis demeurent déterminés à ce que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire, où qu'elles soient commises, aient à en répondre. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'il faut laisser à l'Accord de Lomé le temps de porter ses fruits. La mise en oeuvre efficace de l'Accord de paix est essentielle à l'établissement de la paix, de l'ordre politique et de la stabilité en Sierra Leone. Pour que cessent véritablement les immenses souffrances endurées par le peuple sierra-léonais

et pour qu'il y ait un début de réconciliation, il faut que cet accord réussisse.

Les États-Unis sont favorables au déploiement d'un nombre supplémentaire d'observateurs militaires des Nations Unies, de membres du personnel médical et d'autres membres du personnel d'appui pour contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé en Sierra Leone, comme il est prévu dans le projet de résolution dont nous sommes maintenant saisis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Namibie.

La signature, le 7 juillet, de l'Accord de paix de Lomé, entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF), a marqué un tournant décisif dans le conflit civil qui déchire le pays depuis plus de huit ans. Nous félicitons le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres forces de maintenir au pouvoir un Gouvernement démocratiquement élu. Le Nigéria, le Ghana et d'autres pays de la région ont consenti d'énormes sacrifices à cet égard.

Quand on pense aujourd'hui aux événements qui se sont produits, il ressort clairement qu'il faut apprendre une nouvelle culture, une culture sans impunité et qui s'adapte à un nouveau style de gouvernance et à la primauté du droit. Les dirigeants de la Sierra Leone doivent poursuivre leurs efforts pour inculquer les valeurs démocratiques et la foi dans la valeur et la dignité de la personne humaine et dissiper rapidement les tentations de recourir à la politique de vengeance. Bien sûr, les atrocités qui ont été commises étaient énormes, mais la paix est la seule alternative, et c'est le choix que le Gouvernement sierra-léonais a fait.

Il faut de toute urgence apporter de véritables solutions aux problèmes profonds qui sont manifestement à l'origine du conflit. Nous espérons que toutes les parties auront la volonté politique de s'y attaquer. Nous sommes convaincus que le Gouvernement continuera d'agir en toute bonne foi.

Les coûts sociaux entraînés par la réinstallation et la réhabilitation des personnes déplacées, des réfugiés, des amputés et des ex-combattants démobilisés seront astronomiques et la tâche sera énorme. Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle apporte une contribution généreuse à cet effort. Nous réitérons l'appel que nous avons lancé au RUF pour qu'il devienne un parti politique et assume sa part dans l'édification d'une nation avec ses autres compatriotes, en tant que partenaire fiable à la crédibilité inébranlable. Ce n'est qu'alors que le RUF pourra contribuer à la réconciliation et à la paix.

Nous saluons l'ECOMOG pour les efforts qu'il a déployés et nous remercions le Royaume-Uni, les Pays-Bas, les États-Unis et tous les autres donateurs qui ont soutenu l'ECOMOG.

La Namibie votera pour ce projet de résolution et nous nous joignons à ceux qui ont proposé que la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) soit renforcée. Enfin, nous exprimons notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone, M. Francis Okelo, et au personnel de la MONUSIL pour les efforts inlassables et le dévouement dont ils ont fait preuve pour ramener la paix parmi le peuple éprouvé de la Sierra Leone.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/874) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1260 (1999).

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 40.